PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-24

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

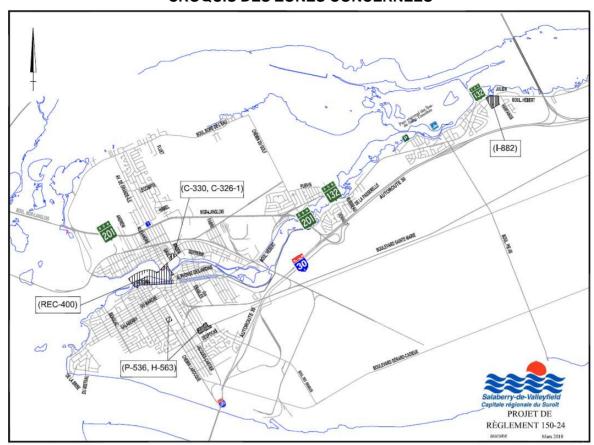
 Lors de sa séance du 20 mars 2018, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-24 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes, à savoir :

Demandes de particuliers et projets :

- Dans la zone C-326-1 : ajouter les usages d'habitations multifamiliales et de vente au détail et services. Conséquemment, ajouter l'usage d'habitations multifamiliales dans la zone C-330 voisine à l'est.
- Ajouter l'usage « Hébergement (c2a) » dans la zone REC-400.
- Dans la zone P-536 : ajouter les usages permis d'habitations multifamiliales ainsi que de centre de la petite enfance (CPE) et garderie.
- Ajuster la limite nord-est de la zone commerciale C-562 sur la rue Jacques-Cartier, à même une partie de la zone H-563 à l'arrière, aux limites de terrains des commerçants.
- Dans la zone I-882 : permettre davantage d'usages commerciaux et semiindustriels.
- Permettre, à l'article 5.1.6, les constructions et usages commerciaux temporaires sur des terrains publics ayant obtenu une autorisation du conseil.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CROQUIS DES ZONES CONCERNÉES



Zones concernées :

C-326-1 et C-330	Zones située dans le secteur des rues Gault et Dufferin
REC-400	Zone située dans le secteur du parc Delpha-Sauvé et de la baie
	Saint-François - rue Victoria
P-536	Zone située dans le secteur du chemin Larocque et de la rue
	Jeanne-Mance
H-563	Zone situées dans le secteur du boulevard Sainte-Marie et de la
	rue Jacques-Cartier
I-882	Zone située dans le secteur du boulevard Hébert et du chemin de
	la Carrière

- 2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.
- 3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2018, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
- 4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 mars 2018.

Alain Gagnon, MAP, OMA Greffier